



Monseigneur Jean-Marc MICAS
ÉVÊQUE DE TARBES ET LOURDES

Tarbes, le 21 novembre 2024
Solennité de la Présentation de la Vierge Marie

JUBILÉ 2025

« Pèlerins de l'espérance »

DÉCRET

Le Pape François ouvrira la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre prochain marquant ainsi le début du Jubilé ordinaire de 2025. Celui-ci s'achèvera le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

Dans la bulle d'Indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit* (9 mai 2024), le Pape François invite à découvrir la grâce de l'Indulgence jubilaire : « L'indulgence, en effet, permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée ».

La Pénitencerie Apostolique précise les lieux où l'on pourra recevoir la grâce de l'Indulgence pendant l'Année Jubilaire (Note de la Pénitencerie Apostolique du 13 mai 2024) :

- Tout lieu lié au jubilé à Rome et en Terre Sainte,
- La cathédrale du diocèse,
- D'autres lieux choisis par l'Ordinaire [l'Évêque] du lieu.

Par ce décret, j'établis que tous les fidèles qui le désirent pourront recevoir l'Indulgence plénière¹ dans le diocèse en se rendant en pèlerinage ou en accomplissant une visite :

- **à la cathédrale Notre-Dame de la Sède à Tarbes**
- **au sanctuaire Notre-Dame de Lourdes.**

Cette possibilité est offerte à tous, et, à Lourdes, particulièrement aux personnes malades ou porteuses d'un handicap, et ceux qui les accompagnent : ils y sont à la première place !


Abbé Antoine Mérillon
Chancelier


+ Jean-Marc Micas
Evêque de Tarbes et Lourdes

¹ Cf la note sur les conditions réception de la grâce de l'Indulgence plénière